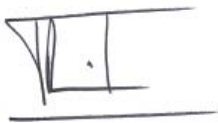


Parce que l'accès à l'information juridique de proximité est essentiel pour une ville telle que la nôtre, je suis fier d'ouvrir ce Point d'Accès aux Droits (PAD), dans un bâtiment hautement symbolique et cher à la Ville, l'ancien Tribunal d'Instance de Coulommiers. L'objectif est simple : que chaque citoyen du territoire de Coulommiers puisse profiter gratuitement de conseils d'accompagnements administratifs et juridiques. En somme, un nouveau service public prend place à Coulommiers.



Franck RIESTER
Député-Maire de Coulommiers



Avec les équipes de la Ville de Coulommiers, nous nous sommes attachés à faciliter l'accès gratuit à l'information auprès des usagers ayant à faire face à certains problèmes, en réunissant en un seul et même lieu l'ensemble des partenaires juridiques, administratifs et associatifs de la Ville. J'adresse à tous ces intervenants mes remerciements pour leur implication dans ce beau projet.



Sophie DELOISY
Adjointe au Maire, déléguée à la Jeunesse, aux Sports, à la Famille, à la Citoyenneté et à la Vie des quartiers

Point d'Accès aux Droits
22, rue Palais de Justice
77120 Coulommiers
01 64 65 88 60

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Ouverture le samedi à titre exceptionnel



COMMENT S'Y RENDRE ?

- depuis la Ferté-sous-Jouarre :

Entrer dans Coulommiers et descendre Avenue Jehan de Brie, Au rond-point Place de Verdun, prendre à gauche Cours Gambetta, Au rond-point Cours Gambetta, prendre à droite Rue du Palais de Justice

- depuis le Ferté-Gaucher ou Melun :

Entrer dans Coulommiers et continuer tout droit Avenue de Strasbourg, Au rond-point du Carrefour de la Gare, Continuer tout droit Rue Bertrand Flornoy, Prendre à droite Rue des Capucins, Prendre à gauche Rue du General de Gaulle, Prendre à droite Place Saint-Denis, Continuer tout droit Rue du Palais de Justice

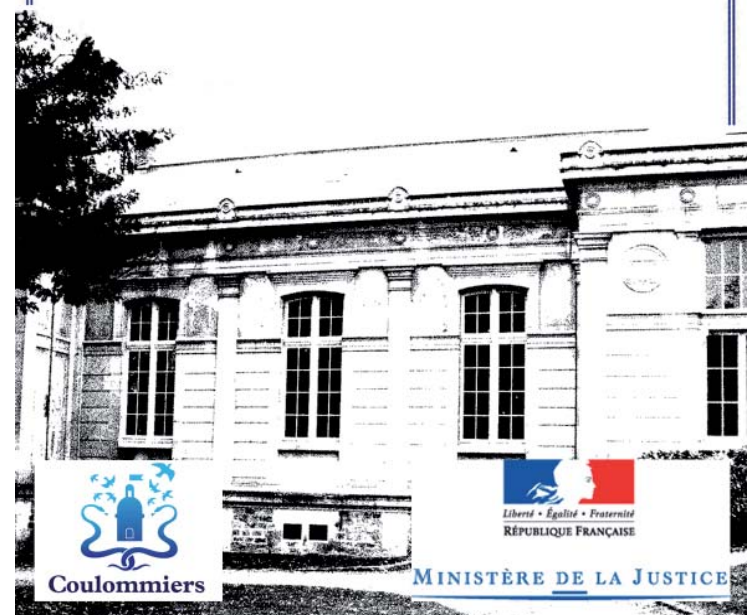
- depuis Boissy-le-Châtel :

Entrer dans Coulommiers et continuer tout droit Avenue Rebais, Au rond-point Cours Gambetta, Continuer tout droit Rue du Palais de Justice

- depuis Mouroux ou Paris

Entrer dans Coulommiers et prendre à gauche Rue Martial Cordier, Continuer sur l'Avenue Victor Hugo, Au rond-point Place de Verdun, continuer tout droit Cours Gambetta, Au rond-point Cours Gambetta, prendre à droite Rue du Palais de Justice

Point d'Accès aux Droits de Coulommiers



ACCÈS AUX DROITS

● Les auxiliaires de justice

Avocat

Les 1ers et 3èmes lundis de 17h00 à 19h00 - Bureau 3

Huissier de justice

Les 1ers et 3èmes lundis de 9h00 à 12h00 - Bureau 3

Notaire

Les 2èmes lundis de 9h00 à 12h00 - Bureau 3

Sur rendez-vous

Ces consultations permettent à toute personne, dans le cadre d'entretiens individuels, sous une confidentialité absolue, d'obtenir des conseils d'un professionnel du droit compétent qui peut l'orienter vers toute autre personne ou service administratif susceptible de solutionner le problème posé.

Conciliateur de Justice

Les 2èmes et 4èmes vendredis de 14h00 à 18h00

Sur rendez-vous - Bureau 3

Il intervient dans de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et le locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc.

SPIP

Tous les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Uniquement sur rendez-vous - Bureau 1

Rattachée au Ministère de la Justice et des Libertés, l'Administration Pénitentiaire assume une double mission : elle participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique et elle favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire.

● Les associations

AVIMEJ

Tous les mardis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Bureau 1 (permanences) et bureau 3 (psychologue)

Rattachée au ministère de la Justice, l'association Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire écoute, informe, oriente, dans le cadre de l'accès au droit des personnes (divorce, séparation, autorité parentale), du travail, du logement, de la consommation, et lors des conflits de voisinage. Elle apporte aussi une aide aux victimes, sur le déroulement de procédure pénale, les modes d'indemnisation, et l'accompagnement et le soutien psychologique.

CIDFF

Les 2èmes et 4èmes jeudis de 9h00 à 12h00 (aide juridique) et tous les vendredis de 9h00 à 12h00 (droit du travail)

Sur rendez-vous - Bureau 3

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine-et-Marne propose une information gratuite, personnalisée et confidentielle, une orientation assurée par une juriste pour tout public et plus particulièrement pour les femmes, concernant : le droit de la famille, le droit des personnes, le droit des biens, le droit des obligations, le droit pénal.

ADIL 77

Les 2èmes mercredis de 9h30 à 11h30



Sans rendez-vous - Bureau 6

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement vous informe gratuitement de manière neutre et fiable sur les problèmes financiers, juridiques et fiscaux liés au logement.

ADSEA ~~A.D.S.E.A.77~~

Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les 1ers et 3èmes mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et les 2èmes et 4èmes mercredis de 14h00 à 18h00

Sur rendez-vous - Bureau 6

L'association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence vient en aide aux enfants, aux adolescents, et aux adultes, handicapés ou en difficulté. Elle agit pour la protection judiciaire (suite à une décision du juge pour enfant) et administrative (suite à une décision de l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance).

UFC Que Choisir

Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et



les vendredis de 14h00 à 17h30 - Bureau 8

Association «Loi 1901» sans but lucratif créée en 1980, ce n'est ni un service public, ni un cabinet d'avocat. Leurs activités : Traitement des litiges, information, réalisation d'enquêtes sur le terrain, d'études comparatives des prix et services, représentation des consommateurs dans les différentes instances locales ou départementales.

AUTRES PERMANENCES SPÉCIALISÉES

● **Retraite & Assurance vieillesse**

CICAS

Tous les jeudis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Sur rendez-vous - Bureau 5

Le Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés aide les salariés à préparer leur dossier de retraite complémentaire ARRCO, AGIRC et IRCANTEC.

CNAV

Tous les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Sur rendez-vous - Bureau 3

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse propose des conseils dans le cadre de reconstitution de carrière, de gestion de retraite du Régime général, du calcul et du paiement des retraites et des prestations d'action sociale.

PRO BTP

Les mercredis de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous et 14h00 à 17h00 sur rendez-vous

Bureau 5

L'association intervient dans tous les domaines de la protection sociale : prévoyance, santé, épargne, assurances, action sociale...

● **Autres**

ASDATH

Les 2èmes vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Sur rendez-vous - Bureau 4

L'Association de Soutien et de Défense des Accidentés du Travail et des Handicapés assiste, conseille, et défend les victimes d'accident du travail, de la circulation, de la vie privée, aux malades handicapés (de naissance ou suite à une maladie, qui rencontrent des difficultés avec leurs organismes de protection sociale, leurs assurances, leur employeur...

FNATH

Les 2èmes samedis de 9h00 à 11h00 - Bureau 4

L'association des accidentés de la vie défend les droits des victimes d'accidents au travail. Elle est aujourd'hui l'association de défense de tous les accidentés de la vie, des malades, invalides et handicapés. Dans un esprit mutualiste d'entraide et de générosité, elle apporte soutien, réconfort, conseils et assistance aux accidentés et les aide à repartir dans la vie sociale et professionnelle.

Réalité

Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Sur rendez-vous - Bureau 6

Le RELais d'Activités Locales pour l'Insertion, le Travail et l'Emploi fait partie d'un réseau d'associations d'accompagnement vers l'emploi et propose un premier accueil des nouveaux entrants dans le dispositif R.S.A. ainsi qu'un accompagnement personnalisé visant à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.

CAF

Bureau 2